

Bertrix, le 24 septembre 2021

Concerne : dépôt de points à l'ordre du jour du Conseil communal du 30 septembre 2021

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, j'aimerais déposer deux points à l'ordre du jour du Conseil du 30 septembre 2021 :

1. Interpellation relative au Ravel Orgéo > Muno
2. Interpellation relative à la campagne « zéro déchet »

Vous trouverez en pages 2 et 3 quelques explications complémentaires relatives à ces points.

Bonne journée.

Pour le groupe Ecolo,  
Jean-Pierre GRAISSE  
Chef de Groupe

## 1. Interpellation relative au ravel Orgéo > Muno

Avec le projet de décharge d'Orgéo est revenu à la surface la question de la création d'un ravel sur l'ancienne ligne de chemin de fer 163a.

Dans son avis relatif au permis unique, le Collège précisait ceci :

Considérant que le projet s'écarte du schéma de développement communal pour le motif suivant : **un projet de voie lente de type ravel, cartographié, existe au droit de la parcelle objet de la demande** ; qu'en réalité, après examen plus attentif du dossier, il s'avère que le projet de voie lente traverse le bien objet de la demande, considérant que le fossé à remblayer est en effet l'endroit où la ligne 163a se greffait sur l'actuelle ligne 165 ; **que le projet de ravel, repris au SDC, en lien avec le passé ardoisier de la commune, présente un intérêt patrimonial et un attrait potentiel touristique important** qu'il convient de ne pas hypothéquer (...)

Ces quelques lignes démontrent l'intérêt porté par la majorité sur la mise en place de ce ravel.

Le groupe Ecolo s'en réjouit et considère qu'aujourd'hui, il est temps d'agir et d'avancer concrètement vers la réalisation de ce projet.

Dès lors, nous proposons au Conseil communal de Bertrix d'acter la volonté générale d'avancer sur ce projet et d'inviter le Collège à prendre le taureau par les cornes et consacrer les moyens utiles et nécessaires pour la création de ce ravel dans les plus brefs délais.

### Proposition de délibération :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 30 septembre 2021, sur proposition du groupe ECOLO,

- vu l'article L1122-24 C.D.L.D., lequel organise le dépôt des propositions étrangères à l'ordre du jour ;
- considérant que le schéma de développement communal prévoit la création d'une voie lente de type ravel sur l'ancienne ligne 163a ;
- considérant l'attrait potentiel touristique de la création d'un ravel sur l'ancienne ligne 163a ;
- considérant l'intérêt marqué par la majorité des conseillers bertrigeois quant à la réalisation de ce projet ;
- considérant le bien-fondé de la demande du groupe ECOLO ;

affirme sa volonté de pouvoir réaliser une voie lente de type ravel reliant Orgéo à Muno et décide, par ... voix pour et ... voix contre,

- d'inviter le Collège communal à étudier l'ensemble des éléments pouvant entraver la finalisation du projet de ravel à cet endroit ;
- de prendre contact avec les autorités compétentes afin de lever les éventuels obstacles ;
- de proposer au conseil communal, dans des délais raisonnables, les conclusions suite à ces contacts et un calendrier pour la mise en œuvre de ce projet.

## 2. Interpellation relative à la campagne « zéro déchet »

Le 15 septembre, le Collège présentait la campagne « Zéro déchet ».

Outil central dans cette campagne : une plateforme web permettant aux bertrigeois de récolter des points en fonction de leur implication dans la réduction des déchets, ces points offrant des réductions dans les commerces locaux.

ECOLO Bertrix rejoint à 100% le Collège sur l'objectif de réduction des déchets. Depuis des années, nous intervenons d'ailleurs en Conseil communal avec des propositions pour inciter la population à réduire la quantité de déchets.

Sur la forme cependant, nous ne pouvons qu'émettre de sérieux doutes.

En effet, le choix de privilégier l'outil informatique pour inciter la population à réduire la quantité de déchets ménagers pose une question fondamentale : celle de l'accès à cet outil pour les personnes ne disposant

d'internet ou n'étant pas familiarisées avec son utilisation. Quand on sait que 29% des ménages avec des faibles revenus ne disposent pas de connexion internet à domicile, on voit là les limites de cette campagne.

Autre public écarté de cette campagne : les personnes éprouvant des difficultés à lire et à écrire. Elles avoisinent les 10 % de la population. Il n'y a aucune raison de les exclure de cette campagne.

Notons aussi les difficultés liées à la nécessité de passer par l'intermédiaire de l'application Joyn qui certes présente des avantages pour les commerçants et les clients, mais impose cookies et publicités non désirables. L'ensemble de la population bertrigeoise n'a pas accès à cette application, par choix, ou simplement par désintérêt. Pourquoi ne peuvent-ils pas participer à la campagne zéro déchets ?

Enfin, le ton de cette campagne est quelque peu dérangeant. Lutter pour réduire la quantité de déchets ménagers ne peut pas se résumer à un concours « simple et ludique » permettant de « gagner des trophées ». Nous devons réduire la quantité de déchets parce que c'est une absolue nécessité. Il faut donc travailler pour un changement de mentalité, et ce dès le plus jeune âge.

Si de surcroît cette campagne exclut une partie de la population, nous pensons qu'il s'agit-là d'une double mauvaise idée qui doit être affinée afin de faire en sorte d'inclure l'ensemble de la population, sans distinction.

C'est à cette condition que l'on pourra faire de Bertrix une commune zéro déchet.

**Le Collège peut-il nous dire s'il envisage d'autres mesures, d'autres campagnes, des accompagnements spécifiques vers les publics précarisés afin de les inclure eux-aussi dans cet effort collectif pour une commune « zéro déchets » ?**